

Titre : L'interdisciplinarité, levier du changement d'échelle de l'ESS : De la reconnaissance des acteurs supranationaux à la solidarisation.

Colloque : XVIIe Rencontres du Réseau Interuniversitaire de l'Economie Sociale et Solidaire

AXE 3 : L'interdisciplinarité dans et par la formation à l'ESS : Comment construire des complémentarités et ouvrir des espaces de discussions entre les professions et entre les disciplines ?

MYRIAM MATRAY

Docteur en sciences économiques

CNRS, UMR 5600 E.V.S Environnement Ville Société ISTHME, Université de Lyon

Membre du Comité Scientifique d' ESS Forum International

myriam.matray@gmail.com

JEAN-PHILIPPE POULNOT

Responsable du Département des Partenariats politiques et Administrateur
du groupe Up

Président de la Fondation
du groupe Up

Vice-Président d' ESS Forum International, Forum international des dirigeants de l'ESS

Membre du Co secrétariat permanent du Leading Group ESS - ONU

jhpoulnot@up-group.coop

Introduction :

Les agrégats économiques strictement quantitatifs comme le produit intérieur brut tendent à être remis en cause (Méda D., 2008) du fait de la transition numérique et écologique, de la tertiarisation de l'économie, et questionnent la société sur de nouveaux paradigmes plus alternatifs pour répondre aux objectifs de développement durable ODD alliant viabilité économique et enjeux socio-territoriaux. L'étude des initiatives solidaires nous montre que la cohésion sociale est également source de richesse sociale, économique et environnementale, dans la mesure où ces initiatives, en complément du marché et de l'Etat, recourent à un troisième pilier, la société civile, qui est force de propositions et d'actions. Toutefois, ce recours participatif n'est pas automatique car il faut mobiliser des parties prenantes aux objectifs différents (citoyens, chambres consulaires, élus locaux, entrepreneurs, représentants syndicaux, responsables associatifs, chercheurs, étudiants ...) pour que, dans l'échange et la coopération, naisse et mûrisse un plan d'actions et se créent des ressources territoriales (Matray M., 2010). Dès lors, les questions de la coordination / de la complémentarité des acteurs, de la passerelle entre les disciplines, de la collaboration acteurs / chercheurs, de la participation citoyenne, de l'émergence de nouveaux modes de régulation dans les territoires apparaissent cruciales, et réalisables par le champ de l'Economie Sociale et Solidaire - ESS. Comment accompagner le changement d'échelle de l'ESS, et donner de la légitimité / du poids au mouvement bottom-up issu de l'économie locale ? Quels outils territoriaux pouvons-nous donner comme exemple ? Plus largement, doit-on appréhender l'ESS comme une discipline, une interdiscipline, ou une matière ?

I - L'influence des acteurs supranationaux dans le recentrage de l'ESS par le prisme des ODD

I.1 - La politisation de l'ESS à l'encontre de son interdisciplinarité : un peu d'histoire

La France a enfanté de l'économie sociale (puis solidaire) à la suite de longues luttes menées par le mouvement ouvrier. Le statut d'association fut consacré par la loi du 1^{er} juillet 1901, alors qu'elle résultait bien d'un droit fondamental issu de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » de 1789.

Lors du XIX^e siècle, les constitutions d'associations étaient essentiellement liées aux grandes luttes politiques et sociales qui donnèrent un sens nouveau aux organisations professionnelles (corporations) et réconcilièrent l'idée révolutionnaire avec le groupement d'intérêt social (apparition des coopératives, des syndicats).

Pendant la III^{ème} République, la démocratie semblait devenue mature. Ainsi, de nombreuses lois de la fin du Second Empire ou du début de la III^e République avaient déjà consacré des formes spécifiques d'associations pour de nombreuses activités sociales et économiques (i.e. la loi du 1^{er} avril 1898 relative aux sociétés de secours mutuels, dite charte de la mutualité).

La liberté d'association dans sa conception moderne représente deux facettes d'une même pièce maîtresse de la démocratie :

- la liberté de s'associer au sens strict ;
- la liberté d'exercer des droits fondamentaux.

En ce sens, la liberté d'association est consubstantielle de l'expression de nombreux droits et libertés au même titre que la liberté de conscience, la liberté de religion, les libertés politiques... Vue sous ce double aspect, elle est donc juridiquement une "liberté publique fondamentale" qui est en résonance avec la devise de la République Française : "Liberté. Égalité. Fraternité".

Il n'est donc pas surprenant que les associations, les mutuelles et les coopératives aient souvent été perçues plus comme des construits politiques – plutôt ouvriéristes, de gauche, que de véritables organisations à vocations économique, sociale ou environnementale. Si le concept d'économie sociale est apparu dès 1830, il n'a en réalité fait l'objet d'une théorisation qu'à partir du début du XX^e siècle, et notamment avec les travaux de l'économiste Charles Gide (1931), théorisation qui n'a eu de cesse d'être enrichie par de nombreux auteurs, comme Thierry Jeantet (2016), afin d'arriver à sa définition moderne.

La subjectivité, les préjugés qui grèvent la perception de l'ESS, furent accentués à la fois par les acteurs de l'ESS eux-mêmes en se constituant en silos et en forces politiques, en revendiquant légitimement une reconnaissance de la part des pouvoirs publics et du monde politique.

Les structures faitières de l'ESS, comme ESS France (Nouveau nom du CEGES¹) ou le CNCRES² tendent à être dans des postures politiques, demandant la reconnaissance d'un secteur éclaté en fonction de ses différents statuts et activités, alors que l'ESS s'inscrit par nature dans l'interdisciplinarité.

¹ Conseil des Entreprises Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale

² Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale

En effet, l'ESS couvre la quasi-totalité des champs des activités économiques, humaines et écologiques, et, en fonction des gouvernements, doit discuter avec la quasi-totalité des Ministères. A ce titre, le consensus ayant été trouvé pour définir l'ESS fut l'approche par les statuts juridiques, quand bien même l'ESS française gagna un beau combat : être placé auprès du Ministère de l'Economie et des Finances dès 2012, et donc d'être reconnu comme acteur économique à part entière pour la première fois de son histoire.

Le Panorama de l'ESS en France, publié en 2015 par le CNCRES, et l'Observatoire National de l'ESS, donne des éléments quantitatifs et qualitatifs sur l'importance de l'ESS (13,9 % de l'emploi privé, soit 2,37 millions de salariés dans 221.325 établissements) et également sur sa vitalité, puisque, alors que l'économie classique perdait 0,2 % de ses emplois dans la période 2008 – 2013, le nombre d'emplois dans l'ESS croissait de 0,8%, créant par ailleurs plus de 3.600 établissements nouveaux chaque année. La tertiarisation de l'économie (89% des activités sont des services tertiaires en France) a appuyé le développement de l'emploi dans l'ESS jouant un rôle dans sa légitimation. L'ESS, majoritairement tertiaire, apporte paradoxalement des alternatives durables face à la flexibilité et aux nouvelles formes de contrat de travail précaire inhérent à l'économie des services, et également des alternatives à l'entrepreneuriat, en particulier à travers les Coopératives d'Activités et d'Emploi. En somme, l'ESS n'est ni un parti politique ni un secteur d'activité, mais une véritable partie de l'économie.

Au plan international, il convient de citer la définition de la Task-Force des Nations Unies pour l'ESS - UN TFSSE³ : « *une variété de formes d'organisations basées sur divers contextes historiques et produisant des biens et des services pour leurs membres ou leur communauté, qui se fonde sur la primauté de la personne sur le capital sur une perspective de long-terme, la participation des membres-parties prenantes dans la gouvernance de l'organisation et le réinvestissement des bénéfices pour leur mission. L'ESS inclut les coopératives et les autres formes d'entreprises sociales, de groupes d'entraide de femmes, d'organisations communautaires, d'associations de travailleurs de l'économie informelle, d'ONG de prestation de services et de plans de financement solidaire, entre autres* ».

Il est à remarquer également l'ancrage territorial très fort des organisations de l'ESS, qui par nature, ne sont ni opéables ni délocalisables, et précisons, selon ce même rapport, que 61,3 % des 36.600 communes de France dispose d'au moins un établissement employeur de l'ESS, avec une moyenne de 11 établissements.

Quand bien même le travail de reconnaissance de l'ESS, d'information auprès du plus large public sur ce qu'est l'ESS reste à développer, l'ESS est plus que jamais d'actualité et sur la voie d'un changement d'échelle, en particulier si l'on considère son adéquation avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU à 2030.

I.2 - Le lobby des institutionnels, des acteurs supranationaux via les ODD

Dans une optique plus macroéconomique, l'on constate les enjeux des relations publiques et des lobbyings supranationaux pour légitimer / crédibiliser l'ESS et lui donner les moyens d'actions locaux.

Dans le cadre des accords internationaux, les politiques structurelles de développement local en France prennent progressivement en considération l'écologie et les expériences solidaires

³ UNRISD, ONU-SLNG, OIT, PNUD, UN-DESA, CNUCED, CEPAL, FAO, OMS, PNUE, UNESCO, ONUDI, UNECE, ESCWA, UN-Habitat, ONU Femmes, WFP, TDR, ONUSIDA. L'OCDE en est également membre.
Observateurs : EESC, EMES, GSEF, ACI, MedESS, RMB, RIPESS

selon les accords internationaux sur le développement durable comme la Conférence Habitat III - 17 au 20 octobre 2016 à Quito (Rapport France Habitat III). Ainsi, l'Organisation des Nations Unies, dès sa Charte fondatrice, intègre la transversalité de ses missions, avec notamment la mise en place de l'UN TFSSE. Dans ce contexte, l'ESS Forum International, créé en 2005, mobilise le Groupe Pilote International de l'Economie Sociale et Solidaire GPIESS, « Leading group » créé en 2014, au sein des Nations Unies afin de faire appel à l'action des Etats autour de thématiques fédératrices (Matray M., Poulnot J-P., 2016) respectant les principes fondamentaux de l'ESS par la recherche, les bonnes pratiques, la formation etc. De nouvelles perspectives s'offrent ainsi aux structures de l'ESS et sont relayées dans la Déclaration du GPIESS de l'ONU, New York - 28 septembre 2015 - et la Déclaration des 7ème Rencontres du Mont-Blanc, Chamonix - 28 novembre 2015. Ces lobbyings et relations / partenariats publics institutionnels supranationaux sont une réelle impulsion pour l'émergence de l'ESS et son relayés par des politiques de développement territorial des Etats. A ce titre, de nouvelles formes d'organisations coopératives se développent pour mutualiser des moyens et expérimenter de nouvelles règles d'échange et de répartition de la valeur (Le Labo de l'ESS, 2013).

Jusqu'à présent, principalement politisée, l'ESS appréhendée à travers le prisme des ODD permet progressivement d'objectiver l'ESS sur la pluridisciplinarité. Les ODD à l'horizon 2030 ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale (70^{ème} session) des Nations Unies, New York – 28 septembre 2015. A l'analyse des 17 objectifs du développement durable, il est assez aisé de constater que l'ESS est par nature et, de par son interdisciplinarité, parfaitement en phase avec ces objectifs que nous pouvons classer en trois catégories :

Les objectifs sociaux et sociétaux :

Elle regroupe l'éradication de la pauvreté (Objectif 1), la lutte contre la faim (Objectif 2), l'accès à la santé (Objectif 3), l'accès à une éducation de qualité (Objectif 4), l'égalité entre les sexes (Objectif 5), la réduction des inégalités (Objectif 10) et la justice et la paix (Objectif 16).

Pour ce qui est des réponses apportées par l'ESS sur cette première catégorie d'objectifs, citons l'action des associations, des ONG, des fondations, et également celle des mutuelles, des coopératives du secteur médico-social et du handicap particulièrement dans le domaine de la santé, et de l'éducation populaire ainsi que des écoles alternatives pour ce qui est de l'enseignement. En France, c'est, en 2015, 18,7 % des emplois de l'ESS qui travaillent dans l'enseignement.

Les objectifs environnementaux :

L'accès à l'eau salubre et à l'assainissement (Objectif 6), le recours aux énergies renouvelables (Objectif 7), les villes et communautés durables (Objectif 11), la consommation responsable (Objectif 12), la lutte contre les changements climatiques (Objectif 13), la protection de la faune et de la flore aquatique (Objectif 14), la protection de la faune et de la flore terrestre (Objectif 15).

L'ESS, par rapport à cette série d'objectifs apporte nombre de réponses à travers les associations, les ONG et les coopératives, voire les SCIC pour ce qui est des énergies renouvelables, par exemple. Par ailleurs, des organisations très transversales relatives aux filières peuvent être mises en place à travers les Pôles Territoriaux de Coopération Economique PTCE notamment.

Enfin les objectifs économiques et entrepreneuriaux :

L'accès à des emplois décents (Objectif 8), l'innovation et les infrastructures (Objectif 9), les villes et les communautés durables (Objectif 11), et les partenariats pour les objectifs mondiaux (Objectif 17).

C'est afin de faire prévaloir l'importance de l'ESS dans la complétude des ODD 2030, que l'Association ESS Forum International⁴, membre observateur d'ECOSOC⁵, a réussi à créer, dès 2014, le Groupe Pilote International de l'ESS - GPIESS⁶.

ESS Forum International est une structure supranationale qui regroupe des dirigeants et leaders de l'ESS du monde entier. Créée en 2005 elle œuvre sur trois axes que l'on peut résumer en trois mots :

- Rassembler : en favorisant les rencontres entre dirigeants et leaders de l'ESS, représentants des Etats, représentants de l'Union Européenne, de l'Organisation des Nations Unies, et bien entendu des enseignants/chercheurs et des experts de haut niveau ;
- Co-construire : en mettant en évidence les bonnes pratiques et avec son Agora des projets, permettre des co-constructions interdisciplinaires de solutions, d'entreprises, ... de manières trans-familiales et transnationales ;
- Influencer : en portant la voix de l'ESS auprès des Etats et des organisations supranationales, notamment à travers le GPIESS et l'UNTFSSSE.

Ainsi, lors d'un évènement de haut niveau tenu en marge de l'AG de l'ONU de New York en septembre 2015, le GPIESS, en présence de François Hollande, son président, a publié une déclaration commune intitulée « Pour des politiques publiques soutenant l'ESS pour le développement durable ». Cette déclaration, portée par l'ensemble des membres du GPIESS marque clairement un recentrage de l'ESS et son inscription pleine et entière dans les ODD 2030 :

« Nous, Etats membres du GPIESS, en présence notamment de représentants d'agences de l'ONU membres et observateurs de la Task Force inter-agences des Nations Unies sur l'ESS (UNTFSSSE) et les organisations internationales de la société civile membres du GPIESS, [...] Affirmons que l'ESS est un moyen de mise en œuvre stratégique pour la réalisation des ODD et en ce sens doit être soutenue par des politiques adaptées, que nous demandons aux Etats membres de l'ONU de mettre en place et aux agences de l'ONU de favoriser, notamment :

- *des cadres juridiques et politiques publiques propices au développement de l'ESS (lois-cadre, lois d'orientation de l'ESS) [...], l'inclusion de l'ESS dans les systèmes éducatifs nationaux,*
- *des « partenariats publics/économie sociale et solidaire durables », conçus dans un esprit de réinvestissement des bénéfices dans l'objectif social ou environnemental ;*
- *le renforcement des connaissances sur l'ESS par la recherche et l'analyse, la collection de bonnes pratiques en matière de cadres juridiques et politiques publiques favorables ainsi que d'initiatives innovantes des acteurs de l'ESS, notamment pour évaluer son potentiel de réalisation des ODD. [...]*

⁴ ESS Forum est le nouveau nom des Rencontres du Mont Blanc, <http://www.rencontres-montblanc.coop>

⁵ Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies

⁶ Colombie, Costa Rica, Equateur, France, Luxembourg, Maroc, Grèce, puis Québec et Sénégal (observateurs). UNRISD, ONU-SLNG, OIT, PNUD, UN-DESA, CNUCED, CEPAL, FAO, OMS, PNUE, UNESCO, ONUDI, UNECE, ESCWA, UN-Habitat, ONU Femmes, WFP, TDR, ONUSID, OCDE. Observateurs : EESC, EMES, GSEF, ACI, MedESS, RMB, RIPESS

- La mise en avant des programmes de formation pour assurer que les partenariats publics/ESS respectent les principes fondamentaux de l'ESS, génèrent des produits et services de qualité répondant aux besoins locaux à prix abordables [...]

Demandons la prise en compte de l'ESS dans les divers processus de suivi et de révision des ODD, ainsi que la mobilisation de moyens supplémentaires pour que les agences de l'ONU et leurs partenaires puissent faciliter le changement d'échelle de l'ESS,

En conséquence :

Soutenons le projet de création d'un guide juridique international portant sur les législations de l'économie sociale et solidaire,

Appelons, à tenir une Conférence Internationale sur le financement de l'ESS [...]

Entendons également contribuer à la mise en œuvre de nouveaux indicateurs de richesse, ou parfaire des indicateurs existants en complément du PIB, quantitatifs et qualitatifs, qui permettront de mesurer l'impact de ce secteur sur l'économie nationale et locale, sur le développement humain et le développement durable de nos pays, avec une attention particulière sur les échanges non marchands. »⁷

L'ESS revendique son alignement sur les ODD, dans une logique inclusive qui va au-delà de l'ESS et qui prend en compte la question/ la notion de territoire en intégrant l'Université, la recherche, les collectivités, les entreprises locales et les citoyens dans des modèles de territorialisation bottom-up comme les PTCE.

I.3 - Les législations nationales et l'investissement public axés sur la pluridisciplinarité avec l'exemple des PTCE en France.

La loi en faveur de l'ESS du 31 juillet 2014, élargit son champ d'action et consacre de nouvelles formes d'organisations territoriales en amendant le statut de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - SCIC- structure par nature multi sociétariat, en reconnaissant le PTCE, et en créant, par ailleurs, les statuts de Société Coopérative et Participative d'amorçage ou encore un début des statuts de groupe coopératif.

L'article 9 §1 de cette loi a reconnu le dynamisme territorial d'organisations sociales et solidaires de type « district »⁸ ainsi que leurs actions et leurs rôles dans l'optimisation de réseaux locaux urbains / péri-urbains / ruraux par des pratiques sociales au sein de l'ESS, et leur a attribué, sous réserve de correspondre aux critères gouvernementaux, le qualificatif de PTCE selon la définition suivante : « *Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement, sur un même territoire, d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités locales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale, pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable* ». Les enjeux des PTCE et plus largement d'une dynamique de « district » social et solidaire répondent à la formulation de préconisations globales véhiculées entre autres par la Conférence Habitat III, mais aussi à des volontés locales de soutenir la décentralisation par des initiatives ascendantes. Comme l'a démontré l'expérience récente des PTCE en France, dans les domaines

⁷ Texte complet à l'adresse : http://www.rencontres-montblanc.coop/sites/default/files/declaration_groupe_pilote_ess_agnu_280915_fr.pdf

⁸ En référence aux districts industriels définis par A. Marshall (1890).

de l'ESS, depuis 2011, il existe une relation réciproque entre les capacités, les techniques institutionnelles des autorités locales et les demandes de territoire(s) / besoins territorialisés pour la co-construction d'un PTCE, relié aux ressources territoriales et connecté à des valeurs globales (mondiales, nationales) communes défendues par les politiques publiques supranationales. La dimension du PTCE permet une reconfiguration territoriale, une coordination des acteurs / praticiens / usagers existants, une harmonisation du tissu local et simultanément une intégration dans une dynamique globale.

Les Politiques structurelles de développement local en France, depuis les années 2000, ont réorienté leurs stratégies sur l'intérêt de la coopération entre acteurs, entreprises et collectivités locales. C'est ainsi qu'inspirée des pôles de compétitivité lancés en 2004, la notion de PTCE a émergé récemment sous l'impulsion de plusieurs réseaux de l'ESS. D'origines diverses (entreprises classiques, entreprises de l'économie sociale, citoyens, collectivités locales...), ces PTCE poursuivent de nombreux objectifs : mutualisation de ressources, compétences, financements, recherche d'une taille critique, développement de groupes intégrés d'entreprises ESS, reprise / localisation d'activités dans un territoire, stratégies équitables de distribution, innovations sociales, structuration d'une filière ou d'un secteur, partenariats locaux avec des entreprises, des collectivités territoriales et des centres de recherche...

Cette démarche des réseaux de l'ESS a été relayée par les pouvoirs publics. Le 19 septembre 2014 au Ministère de l'Economie et des Finances, lors de la 2ème journée nationale des PTCE, Madame Carole Delga, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'ESS ; les réseaux fondateurs du concept PTCE - le LABO de l'ESS, RTES, CNCRESS, COORACE, MES ; ainsi que 39 PTCE et districts sociaux et solidaires ont signé la Charte de la démarche collective PTCE afin d'affirmer leurs finalités d'actions partagées par l'innovation sociale et leurs objectifs de développement local durable, perspectives concomitantes aux orientations du Rapport France Habitat III , septembre 2015. L'illustration des PTCE retranscrit cette volonté des pouvoirs publics de fédérer des acteurs, des parties prenantes multiples dans une logique interdisciplinaire et au service d'une reconfiguration territoriale.

Par ailleurs, les « cahiers d'espérance », rédigés dans la dynamique des Etats généraux de l'ESS, entre janvier et juin 2011, ont mis en évidence, sous la thématique « coopérer, mutualiser », la myriade d'initiatives de coopération et de mutualisation économiques initiées par l'ESS dans les territoires : groupements d'entreprises, pépinières solidaires, conventions et réseaux d'affaires, foires de l'ESS, plateformes régionales d'approvisionnement...et districts sociaux et solidaires.

La gouvernance mondiale a influé sur la prise de conscience que l'ESS est un levier de convergence d'intérêts pour la mise en place des ODD 2030. Ces préconisations géopolitiques globales, au-delà des découpages disciplinaires, intègrent la transversalité depuis leurs fondements. A titre d'exemple, l'ONU compte 193 membres et guide les Etats par des objectifs et principes globaux et communs à ses membres énoncés dans sa Charte fondatrice, la Conférence Habitat III en est un exemple en ce qui concerne le nouvel agenda urbain.

Face au renouveau de la géopolitique locale qui associe les défis mondiaux de la ville durable et les volontés territoriales, le recentrage de l'ESS a mis en évidence son interdisciplinarité et sa transversalité. Ainsi, le focus et le point commun aux activités de l'ESS est la mise en place de la solidarisation notamment en vue de son changement d'échelle.

II - L'interdisciplinarité de l'ESS se réalise dans la solidarisation

Lors de la 70^{ème} Assemblée Générale de l'ONU de 2015, le GPIESS dans sa déclaration a mis en évidence la nécessité de faire rentrer l'ESS dans les systèmes éducatifs nationaux. Une réelle question se pose par rapport à la pertinence de l'enseignement de l'ESS de manière générale. En effet, il est constaté une dynamique d'enseignement et de recherche historiquement silo disciplinaire, une volonté de redéfinir l'évaluation du système éducatif par les compétences, ainsi que l'émergence de pratiques de solidarisation qui tendent à revisiter l'enseignement de l'ESS par son interdisciplinarité.

II.1 - Etat des lieux de l'enseignement supérieur et la recherche silo disciplinaire

L'héritage de la vision politisée de l'ESS, nous a conduits à l'enseigner comme une discipline et, indirectement, à la cloisonner. Par exemple, en licence Administration Economique et Sociale AES, formation renommée pour sa pluridisciplinarité, il est proposé aux étudiants dans certaines universités à partir de la L3, différents parcours comme AGO (Administration et Gestion des Organisations), ECP (Enseignement et Carrières Publiques), AGE (Administration et Gestion des Entreprises spécialités Ressources Humaines et Marketing) ou encore ESS (Economie Sociale et Solidaire), alors que l'ESS aurait sa place dans chacun de ces parcours puisque qu'elle concerne de nombreux secteurs d'activité et est une manière d'entreprendre dans le champ de l'économie. L'ESS serait davantage à appréhender en tant que matière au sein de la discipline « Sciences économiques ».

Au même titre que le « Français » qui n'a été considéré comme discipline qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, en unifiant des matières comme l'orthographe, la grammaire, ou l'étude de la littérature, des exercices comme le discours et la composition française, la lecture ou l'explication de textes.

Dès lors, en tant que matière, l'ESS peut intervenir dans plusieurs disciplines tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

DISCIPLINE Section 05 du CNU: Sciences Economiques	DISCIPLINE Section 06 du CNU : Sciences de gestion
<p>• MATIERES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Economie monétaire • Economie internationale • Histoire de la pensée économique • Economie de la croissance • <i>Science régionale</i> • <i>Economie sociale et solidaire</i> • Econométrie • etc. 	<p>• MATIERES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Economie monétaire • Comptabilité • Stratégie d'entreprise • Management international • Méthode de gestion • <i>Economie sociale et solidaire</i> • Mathématique financière • Fiscalité • Marketing opérationnel • etc.

Titre : ESS, matière interdisciplinaire

Rappelons que chaque matière comporte des courants de pensée plus ou moins politisés plus ou moins critiques, nuances que l'on retrouve également dans l'ESS (Des magasins Edouard Leclerc à La Ligue des Droits de l'Homme, ou aux coopératives de production...)

Cependant le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur HCERES constate encore des efforts à fournir au sein de certains Laboratoires de recherche notamment sur la définition d'axes de recherche présentant encore des risques d'un effet silo disciplinaire.

Cette approche transversale tend à être facilitée par l'élaboration d'une stratégie nationale de compétences et non de qualification. À partir de ce constat, la manière d'enseigner l'ESS est envisagée d'une manière dynamique et non statique.

II.2 - Compétences versus qualifications dans l'évaluation universitaire et professionnelle

Comment former à l'enseignement de l'ESS ? Cette question majeure soulève deux défis du système de formation français. Comme le souligne France Stratégie⁹, le premier est d'ordre général et consiste à réadapter progressivement le modèle dit « de qualification » de l'ensemble des diplômes de l'enseignement supérieur (Masters, Doctorats) en un modèle de formation plus transversal et interdisciplinaire par niveau de compétences, de « blocs de compétences » en référence à la Loi du 5 mars 2014 relative à la formation. Le second défi est de redéfinir l'ESS dans son interdisciplinarité. En effet, les problèmes inhérents à sa formation sont issus du manque de consensus sur sa définition. La reconnaissance des compétences, par nature démarche transversale, dans l'enseignement supérieur peut être facilitateur de l'enseignement de l'ESS, matière interdisciplinaire.

Jusqu'à présent, il a été enseigné la matière « Économie sociale » dans la discipline « Sciences économiques », l'économie sociale se résumant principalement à l'économie de la santé, de l'emploi, etc. L'ESS est une autre matière à part entière, et devrait être enseignée davantage sous les thématiques de l'histoire de l'ESS, de ses courants de pensée et de la solidarisation (des pratiques sociales et solidaires). Des initiatives de solidarisation émergent dans les universités comme la participation des étudiants à des projets sociaux et solidaires concrets au sein d'associations locales... La redéfinition de l'ESS en tant que matière reconnue dans un programme/un parcours de formation est donc essentielle pour parvenir à l'amélioration de son enseignement, et donner sa place à l'ESS en privilégiant ces démarches d'universitaires qui sont jusqu'à ce jour marginalisées.

Sans cette prise de conscience du dogme quantitatif en Sciences économiques et du risque silo disciplinaire que cela induit, cette évolution sera difficilement réalisable. Il est primordial d'une manière générale, en Sciences économiques, de dépasser le clivage gauche/droite afin d'intégrer l'ESS ou encore les Sciences régionales à cette discipline pour être en accord avec l'évolution de nos sociétés et de la globalisation.

⁹ France Stratégie, laboratoire d'idées public, est un organisme de réflexion, d'expertise et de concertation. Il s'agit de la dernière appellation du Commissariat Général du Plan CGP créé initialement en 1946.

Par ailleurs, soulignons que le secteur tertiaire dans lequel l'ESS développe la majeure partie de ses activités est le moteur de l'économie française.

Le renouveau des politiques industrielles françaises a permis de mettre en évidence, que, si avant les années 60, les services étaient strictement opposés à l'industrie, le cloisonnement entre service et industrie a aujourd'hui perdu de son sens notamment avec la digitalisation et la numérisation de l'économie. L'ESS n'est pas uniquement restreinte au secteur tertiaire mais inclus la serviciarisation de l'industrie (J. Rifkin, 2016) l'ESS, n'est pas un secteur d'activité, mais bien une matière.

II.3 - Les pratiques de solidarisation dans l'enseignement

En matière d'enseignement, et au-delà de la forte volonté du GPIESS d'engager des transformations de l'enseignement de l'ESS et en ESS, qui relève d'un processus top-down, nombreux sont les acteurs qui contribuent de manière bottom-up à l'enseignement.

Citons les enseignants / chercheurs eux-mêmes, avec leurs étudiants :

- Des universités initient les étudiants à mener des projets solidaires dans le cadre de projets tuteurés, de masters ESS en alternance, de thèses, de chaires ESS, de création de FabLabs, (par exemple, FabLab Sorbonne Université), calqués sur l'expérience des incubateurs dans les Ecoles de commerce, ...
- En parallèle des associations s'investissent dans ces pratiques comme l'association l'ESPER¹⁰, l'OCCE¹¹, ... pour apprendre aux élèves le bienfait de la solidarité et de la co-construction.

Citons également des initiatives de praticiens vers les jeunes et les étudiants :

- Le programme Jeun'ESS, partenariat innovant entre l'Etat et plusieurs acteurs de référence de l'ESS française, qui a permis de promouvoir l'ESS auprès des étudiants y compris en récompensant des projets d'ESS portés par des étudiants ;
- La semaine de la coopération à l'Ecole ;
- Le Mois de l'ESS dont la tendance va à l'internationalisation ;
- Des initiatives prises par certains groupes de l'ESS, comme le groupe Up, qui mettent en œuvre des Moocs, et conduisent des Hackathons en partenariat avec des écoles et des universités ;
- Des interventions dans des écoles, des universités et des grandes écoles portées par des entreprises, des associations ... et des mouvements de l'ESS, en France et à l'Etranger ;
- Des travaux communs chercheurs / praticiens sur la base d'études de cas ou de théorisation de pratiques et valeurs, telles que définies dans la charte de l'ESS de 1980 proposée par le CLAMCA¹².

L'enjeu est aujourd'hui de coordonner et d'intégrer l'ensemble de ces initiatives isolées par une reconnaissance réelle de l'ESS en tant que matière, en vue de proposer des débouchés professionnels supplémentaires aux étudiants « formés ».

¹⁰ Association l'Economie Sociale Partenaire de l'Ecole De la République : mise en place à partir du primaire et du secondaire d'initiatives d'ESS, surtout par l'intermédiaire des ODD

¹¹ L'Office Central de Coopération à l'Ecole

¹² Comité National de Liaison des Activités Mutualistes Coopératives et Associatives.

Comme le met en évidence le rapport « Prospective des métiers et des qualifications en 2022 » réalisé par France Stratégie et la Dares¹³, les postes à pourvoir seraient principalement dans les professions de soin et de services aux personnes avec le constat que la tertiarisation se poursuivrait, d'une part dans les métiers du commerce et des services et, d'autre part dans les emplois administratifs de la fonction publique. Il est particulièrement important de prendre en compte qu'il existe quelques 714 000 emplois à remplacer dans l'ESS à horizon 2025 en France, et notamment dans les services bancaires et assuranciers, dans les services aux personnes, les soins ou encore les postes d'intermédiation dû à l'évolution du numérique et de la servicarisation de l'économie.

CONCLUSION

Comment accompagner le changement d'échelle de l'ESS, et donner de la légitimité, du poids au mouvement bottom-up issu de l'économie locale ? Dans le cadre des accords internationaux, les politiques structurelles de développement local en France prennent progressivement en considération l'écologie et les expériences solidaires selon les accords internationaux sur le développement durable comme la Conférence Habitat III. Ainsi, la nouvelle impulsion des acteurs supra nationaux pour mettre en évidence le rôle de l'ESS à travers le prisme des Objectifs de Développement Durable a un réel impact sur la reconnaissance de l'ESS par les Universitaires, et questionne sur la formation à l'ESS.

Appréhender l'ESS sous l'angle d'une matière interdisciplinaire permettrait de former à l'ESS à partir de la solidarisation en combinant la théorie, et l'apprentissage pratique. La coordination de l'interdisciplinarité / de la transversalité de l'ESS par la passerelle entre les disciplines favoriserait et accompagnerait le changement d'échelle de l'ESS ainsi que les dynamiques socio-territoriales véhiculées par les professionnels de demain.

Dans une optique plus macroéconomique, le rôle des relations publiques et des lobbyings supranationaux pour légitimer / crédibiliser l'ESS et indispensable pour lui donner les moyens d'actions locaux et ouvrir des espaces de discussions entre les professions et entre les disciplines. L'élaboration d'une stratégie nationale de compétences versus qualifications dans l'enseignement supérieur, ne permettrait-elle pas d'accompagner ce changement de paradigme ?

MOTS CLES

Economie sociale et solidaire, compétences, pôle territorial de coopération économique, institutions, interdisciplinarité.

REFERENCES

Gide C., 1931, Principes d'économie politique, 26^{ème} édition, Edition l'Harmattan

¹³ Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques, Rattachée au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

Jeantet T., 2016 *L'économie sociale : la Solidarité au défi de l'efficacité*, La Documentation Française, Troisième édition, 2016.

Le Labo de l'Economie Sociale et Solidaire, 2013, « Développer les Pôles Territoriaux de Coopération Economique ». Projet & Plan d'action. Proposition commune élaborée par le Labo de l'ESS en partenariat avec le CNCRES, le COORACE, le MES et le RTES., 40 p. Disponib le sur : www.ptce.fr.

Matray M., 2010, « Le dynamisme d'évolution des pôles de compétitivité territoriaux. Approche territorialisée de l'écosystème des pôles de compétitivité en France », Thèse Sciences économiques, Université Lyon 3.

Matray M., Poulnot J-P., 2016, "Promoting social and solidarity economy - SSE: the Up Group experience", 31ème Congrès du CIRIEC international, Reims, Les politiques publiques face aux enjeux sociaux et démocratiques de la mondialisation - Quels projets pour l'économie publique, sociale et coopérative ?, 22-23 Septembre.

Méda D., 2008, *Au-delà du PIB : pour une autre mesure de la richesse*, Éditions Champs Actuels – Flammarion.

Rapport France Habitat III, Préparation à la conférence, septembre 2015. <http://www.pfvt.fr/fr/un-habitat-2016/la-france-et-habitat-iii>

Rifkin J., 2016, *La nouvelle société du coût marginal zéro : L'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme*, LLL Les Liens qui Libèrent.